



# RCCQ

Regroupement  
des cuisines collectives  
du Québec

*Communiqué de Presse*  
*Sous embargo jusqu'au 16 octobre 2024*

*Montréal, le 16 octobre 2024* – Le Regroupement des Cuisines Collectives du Québec (RCCQ), ses membres et ses partenaires profitent de cette **Journée mondiale de l'alimentation** pour lancer leur démarche en faveur de la **reconnaissance du droit à l'alimentation au Québec**.

Le droit à l'alimentation, reconnu dans plusieurs textes internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), vise à garantir à toute personne, sans discrimination et dans le respect de sa dignité humaine, un accès physique et économique stable à une alimentation adéquate et respectueuse de la biodiversité.

Le Canada et le Québec ont reconnu ce droit en 1976, en signant le PIDESC. Pourtant, il est clair que ce droit est loin d'être garanti au sein des collectivités. Au Québec, une personne sur huit est en situation d'insécurité alimentaire, le prix des aliments ne cesse d'augmenter alors que les agriculteurs et agricultrices s'appauvrissent, et les changements climatiques mettent en péril la capacité de se nourrir (notamment les champs, les cours d'eau et les forêts).

Pour dénoncer les incohérences entre les engagements internationaux des gouvernements envers le droit à l'alimentation et son absence dans notre législation, **le RCCQ a décidé de remettre au gouvernement québécois une facture d'épicerie représentant les coûts invisibles de notre alimentation**. En effet, les coûts de notre alimentation ne se limitent pas au montant payé à la caisse. Ils incluent les impacts environnementaux, comme la pollution liée au transport et à la surexploitation des terres agricoles, ainsi que les coûts humains tels que la précarité des travailleurs agricoles et la surcharge mentale liée à l'accès aux aliments.

Face à ces constats, le RCCQ demande au gouvernement québécois, avec le soutien des gouvernements de tous les paliers, **de reconnaître formellement le droit à l'alimentation dans notre législation afin de garantir un accès digne à une alimentation adéquate pour tout-es les Québécois-es**.

Le regroupement compte y parvenir grâce à **l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation**, qui encadrerait l'ensemble du système alimentaire, du champ à l'assiette, pour que chaque élément impliqué dans la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets alimentaires soit soumis aux exigences du droit à l'alimentation.

**Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, le RCCQ et ses membres et alliés travailleront à mieux faire connaître ce droit auprès de la population québécoise** et feront valoir leurs demandes quant aux contours de cette loi-cadre essentielle à la reconnaissance du droit à l'alimentation.

Il est temps de faire valoir nos droits. Rêvons ensemble d'un Québec où chaque personne, quel que soit son parcours ou son statut socioéconomique, bénéficie d'un accès digne à une alimentation qui respecte ses besoins, ses valeurs et la planète.

- 30 -

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

Jessica Dufresne | Chargée de projet droit à l'alimentation  
514 529-3448 poste 207 | projetda@rccq.org

[Site dédié au droit à l'alimentation](#)

[Site du RCCQ](#)